



## PRÊT PARTICIPATIF

**SODIV finance et accompagne des projets porteurs d'emplois dans les domaines de l'industrie et du service aux entreprises.**



### Entreprises éligibles

Les petites et moyennes entreprises, dans les secteurs de l'industrie et du service aux entreprises.  
Elles doivent obligatoirement être constituées sous forme de société.



### Projets finançables

Tout projet créateur d'emplois dans le Grand Est dans le cadre de la création d'une nouvelle entreprise, du développement d'une entreprise existante ou de la reprise d'une entreprise en difficulté.

## Les caractéristiques du prêt

Le prêt participatif, qui est assimilé à des quasi-fonds propres, est un outil financier :

- dont l'objet n'est pas affecté
- accordé sans caution, ni garantie particulière
- pour renforcer la structure financière de l'entreprise
- simple et rapide à mettre en place

Il vient en complément et exerce un effet de levier sur les financements de la communauté bancaire et des autres structures d'apports en fonds propres.

Le montant du prêt participatif de SODIV est compris entre un minimum de 50 000 € et un maximum de 200 000 €. Il est fonction du nombre d'emplois à créer et du projet de l'entreprise.

**1 à 5 % l'an / Taux fixe**  
**Durée de 5 ans**

Le remboursement s'effectue par échéances trimestrielles à terme échu, avec un amortissement constant en capital

Des frais de dossier, représentant 1 % du montant du prêt avec un minimum de 500 €, sont perçus à l'occasion du décaissement du prêt.

**Un prêt non affecté qui vient renforcer le haut de votre bilan**

**Christine MEYER-FORRLER**  
06 50 92 95 00  
[cmeyer-forrler@sodiv.fr](mailto:cmeyer-forrler@sodiv.fr)

**Patrick CAZORLA**  
06 60 72 80 23  
[pcazorla@sodiv.fr](mailto:pcazorla@sodiv.fr)

**Sébastien HAENSLER**  
07 65 51 91 02  
[shaensler@sodiv.fr](mailto:shaensler@sodiv.fr)